



20260301

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-mars à 20h30, le conseil municipal de la commune d'Auzeville-Tolosane dûment convoqué en date du seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Alice Mellac, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : Jean-Louis MALLIET, Sylvia RENNES, Bernard BOUDIERES, Isabelle NGUYEN DAI, Paul CATALA, Claire MAYLIE, Patrick COUDERC, Marie-Armelle DEBOUTEILLER, Olivier LEFEVRE, Annie BICHET, Laurent GUERLOU, Marie-Caroline CHAUVET, Jean-Claude MAUREL, Sandra BIGNALET-CAZALET, Guillaume DEBEAURAIN, Céline LE DENMAT, Michaël PIAZAT, Camille LOUBET, Anne-Sophie GASSIE, Florian DEBRAS, Akila DJAFFAR, David FASANO, Bakhta KELAFI, Marc MAESTRACCI, Christelle KIENY

Absents excusés : Claire MONTANIER

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Claire MAYLIE

Présents : 26
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Pouvoirs :
Absents : 1

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-2,
- VU l'élection du maire,

> CONSIDERANT qu'il revient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE la création d'adjoints à Madame la Maire,
- FIXE le nombre d'adjoints à huit,
- PRECISE que l'entrée en fonction des adjoints interviendra dès leur élection.

Ainsi fait et délibéré à Auzeville-Tolosane, les jours, mois et an que dessus.
Et ont signé,

Mme la Maire,

Alice MELLAC



Le secrétaire de séance,

Claire MAYLIE